



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Le 22 janvier 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 11^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019 – PHASE 3

Notre dossier : 312-00899

Dossier Régie : R-4076-2018

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint un original de la demande mentionnée en titre, accompagné d'un affidavit signé par Madame Caroline Dallaire.

Énergir dépose également ses réponses à la demande de renseignements n° 10 de la Régie (soit la pièce Énergir-U, Document 1), ainsi que sa preuve complémentaire en suivi de la décision D-2019-124 (soit la pièce Énergir-N, Document 23).

Pour les motifs exposés dans le cadre du dossier R-4079- 2018 et conformément à la décision D-2019- 124 (paragr. 321), Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour une période de dix ans, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-N, Document 23.

Énergir dépose aussi une liste révisée des pièces.

Par ailleurs, comme demandé à votre lettre datée du 15 janvier 2020 (A-0087), veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour de la visite de l'usine LSR prévue le 7 février 2020 :

Heure	Déroulement de la visite de l'usine LSR – 7 février 2020
8 h 30	Arrivée des participants au siège social d'Énergir situé au 1717, rue du Havre à Montréal
9 h	Départ du siège social vers l'usine LSR (un transport sera fourni par Énergir pour les participants)
9 h 30	Arrivée à l'usine LSR située au 1201, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal (les participants souhaitant s'y rendre directement sont priés d'arriver pour cette heure)
9 h 30 à 11 h 30	Présentation technique et visite de l'usine LSR (à noter que la visite du site se fera exclusivement à bord d'un véhicule et qu'aucun autre déplacement sur le site ne sera possible)
11 h 30	Départ de l'usine LSR vers le siège social d'Énergir (un transport sera fourni par Énergir pour les participants)
12 h	Arrivée au siège social d'Énergir

Quant à la tenue d'une séance d'information qui suivrait la visite de l'usine LSR, bien qu'Énergir soit disposée à en tenir une dans l'après-midi du 7 février si la Régie le jugeait pertinent, pour les raisons exposées ci-après, Énergir ne voit pas pour le moment la valeur ajoutée associée à un tel exercice.

D'une part, la preuve relative à la phase 3A (portant sur la répartition des coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées) a déjà fait l'objet d'une séance de travail en juin 2019 et Énergir soumet respectueusement que les réponses à la demande de renseignements n° 10 de la Régie jointes à la présente apporteront les clarifications additionnelles requises. D'autre part, quant à la preuve complémentaire déposée en phase 3B, Énergir comprend que la Régie se prononcera ultérieurement sur le mode procédural et les autres étapes du calendrier de traitement une fois que les intervenants souhaitant y participer se seront manifestés en février prochain.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/mb

p. j.